



27 septembre 2018

Biodiversité

L'agriculture valaisanne engagée en faveur de la nature et du paysage

La promotion de la biodiversité et du paysage est une des priorités de la politique agricole valaisanne. Depuis plusieurs années, le canton s'est fortement engagé dans la mise en œuvre de programmes qui encouragent les agriculteurs à préserver les milieux naturels. Cette stratégie cantonale rencontre un succès important qu'il convient de faire perdurer avec la nouvelle politique agricole fédérale à partir de 2022 (PA22+).

En 2014, la politique agricole nationale s'est fortement orientée en faveur de la nature et du paysage. Le canton du Valais a investi un total de plus de 2.5 millions de francs et mobilisé de nombreuses ressources afin de permettre à l'ensemble des exploitants valaisans de participer à des programmes contribuant à la préservation des milieux naturels. En 2017, les contributions annuelles versées aux agriculteurs participant à ces projets s'élevaient à 9 millions de francs pour la qualité écologique (dont 4.3 millions sur les alpages), à 6.9 millions de francs pour les mesures en faveur des réseaux agro-environnementaux et à 7.5 millions de francs pour celles en faveur de la qualité du paysage. Les paiements directs annuels alloués à la nature et au paysage sont ainsi passés de 1.4 millions de francs en 2013 à 23.4 millions de francs en 2017.

Deux types de projets ont principalement été mis en avant. Les projets de mise en réseau permettent le maintien voire l'extension d'espèces choisies selon les régions. Ainsi, des oiseaux menacés sont préservés grâce à des mesures réalisées par les agriculteurs, comme des parties de champ laissées en jachère. Les projets de qualité du paysage ont quant à eux pour objectifs le maintien, la promotion et le développement de paysages visuellement attractifs et diversifiés. La plantation d'allées d'arbres et la diversité des cépages en sont des exemples.

Le taux de participation élevé des agriculteurs est la preuve de l'intérêt suscité par ces programmes. Les surfaces de promotion de la biodiversité à haute valeur écologique représentent 14% des surfaces exploitées. Actuellement, 43% de la surface des alpages répond aux critères de qualité. Respectivement un tiers et deux tiers des surfaces agricoles totales du canton sont sous contrat réseau et paysage.

La politique dynamique et proactive du canton dans le développement de ces projets a permis d'offrir un soutien important aux exploitants dans la mise en place de mesures favorisant la nature et le paysage. Grâce à l'engagement de ces derniers, cette politique est aujourd'hui un véritable succès, tant sur le plan écologique que paysager. Le canton souhaite que ces programmes soient clairement maintenus dans le cadre de la future Politique agricole 2022.

Personne de contact

Caroline Duc, responsable du secteur biodiversité et espace rural, 027 606 75 45

